

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Approbation de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le Conseil de Communauté a approuvé la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine d'Alençon et l'abrogation de la carte communale de Roullée. Le Document d'urbanisme remplacera les précédents documents d'urbanisme en vigueur sur ces communes.

Le dossier révisé sera tenu à la disposition du public à l'hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine, et dans chacune des 31 communes de la Communauté Urbaine d'Alençon, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette délibération sera affichée pendant un mois dans chaque mairie des communes concernées, ainsi qu'à l'Hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine.

Le document d'urbanisme révisé sera également publié sur le géoportail national de l'urbanisme.
